



LA RÉMUNÉRATION DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE EN 2019

Au 31 décembre 2019, les effectifs de la Gendarmerie nationale comptent près de 100 000 militaires, hors réservistes. Les trois quarts sont des sous-officiers de carrière. Le salaire mensuel net moyen des militaires de la gendarmerie, hors cotisation mutuelle, est de 4 058 euros pour les officiers et de 2 448 euros pour les sous-officiers. Le taux de primes dans le salaire brut est de 36 %. Ce taux de primes est similaire entre les officiers et des sous-officiers. L'âge médian des effectifs est de 36 ans. Près d'un militaire de la gendarmerie sur cinq est une femme. Les effectifs féminins sont plus jeunes que leurs homologues masculins du fait d'une ouverture aux femmes des corps d'officiers et sous-officiers de gendarmerie⁽¹⁾ en 1983 assortie initialement d'un quota de 5 %, supprimé en 1998. Les femmes officiers sont ainsi plus jeunes de 9 ans en moyenne que leurs homologues masculins tandis que cet écart d'âge avec les personnels masculins est de 4 ans et demi pour les femmes sous-officiers.

TROIS GENDARMES SUR QUATRE SONT DES SOUS-OFFICIERS

Au 31 décembre 2019, la Gendarmerie nationale compte 98 039 militaires dont 4 720 élèves et 12 638 volontaires⁽²⁾. À cet effectif il faut ajouter 33 736 réservistes⁽³⁾ secondant les militaires de carrière de la gendarmerie dans la limite de 60 jours par an.

Les sous-officiers de la gendarmerie comptent pour les trois-quarts de l'effectif total, hors réservistes (**Figure 1**). Les volontaires de la gendarmerie représentent près de 13 % des effectifs, hors réservistes.

Le personnel militaire de la gendarmerie nationale comprend les officiers (OG) et les sous-officiers de gendarmerie (SOG), les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale (OCTA) et les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN), les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale, dénommés « *gendarmes adjoints volontaires* » (GAV). Les corps des OG et des SOG représentent la très grande majorité des effectifs puisque, hors volontaires et réservistes, ils constituent 94 % des effectifs et comptent 75 612 militaires au 31 décembre 2019.

Figure 1 : Effectifs des militaires de la gendarmerie en 2019
Effectifs physiques au 31 décembre 2019

Corps	Effectifs	Part (%)	Corps de gendarmerie (OG - SOG)	Corps technique (OCTA - CSTAGN)
Officiers	6 391	6,5	5 825	566
Sous-Officiers	74 290	75,8	69 787	4 503
Volontaires	12 638	12,9	n.c	n.c
Élèves	4 720	4,8	4 463	257
Ensemble hors élèves et volontaires	80 681	82,3	75 612	5 069
Ensemble	98 039	100,0	-	-

n.c. : non connu.
Champ : Militaires de la gendarmerie présents au 31 décembre 2019 hors réservistes.
Source : RAE-G 2019, OED.

(1) Corps des officiers de la gendarmerie (OG) et des sous-officiers de la gendarmerie (SOG).

(2) Les volontaires sont des militaires engagés pour une durée maximale de 6 ans (voir *Définitions*).

(3) Parmi ces 33 376 réservistes ayant travaillé en 2019, 26 235 réservistes étaient sous contrat à la fin de l'année 2019. Les officiers, sous-officiers et militaires du rang réservistes de la gendarmerie nationale ont vocation à renforcer les unités d'active, individuellement et en formations constituées. Employés en priorité dans des fonctions opérationnelles, ils participent aussi aux fonctions de soutien.

Charles PEROUMAL
Chargé d'études statistiques
à L'Observatoire Économique de la Défense



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

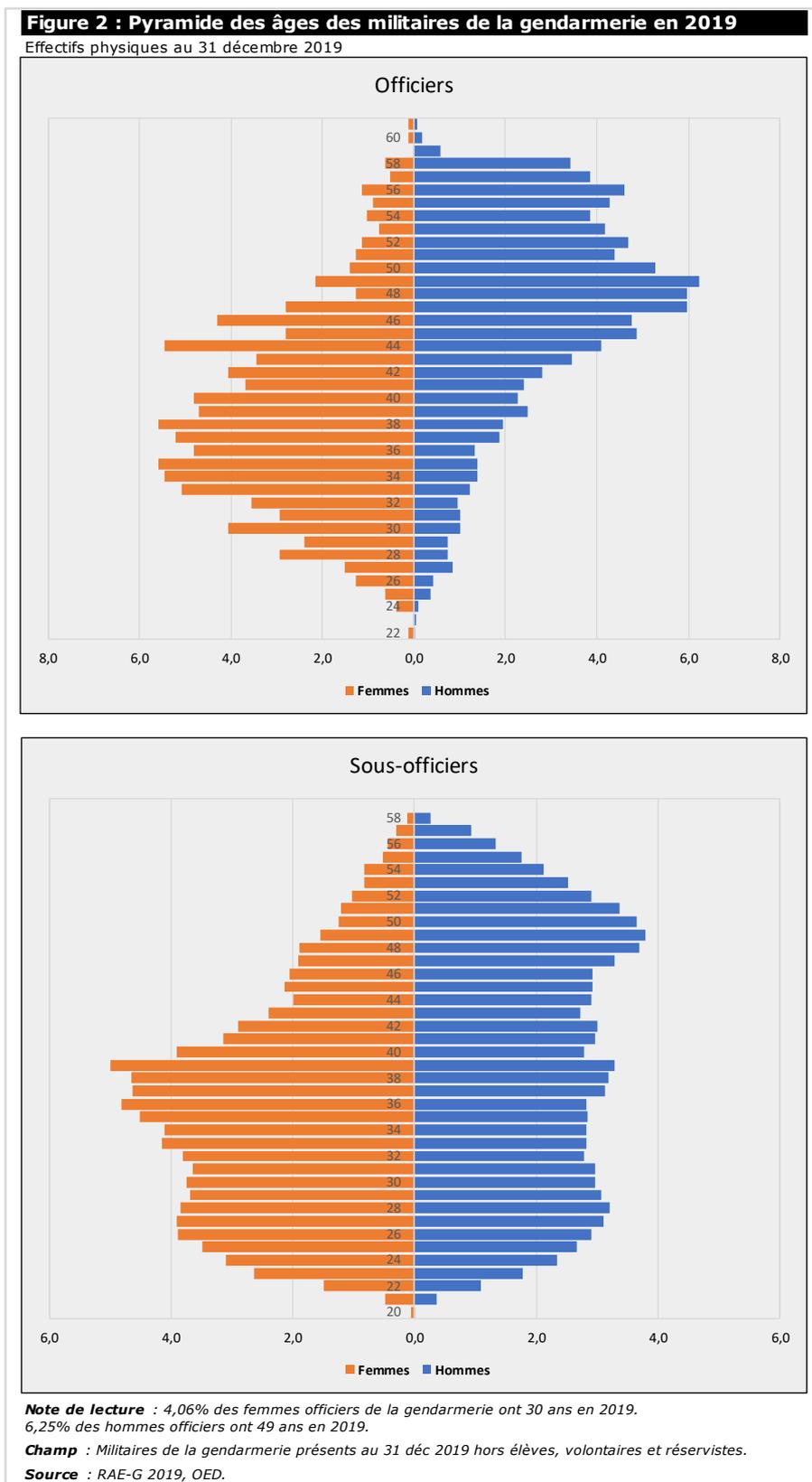
daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

Les effectifs de la gendarmerie sont relativement jeunes, la moitié d'entre eux ayant moins de 36 ans. L'âge moyen est croissant avec la catégorie hiérarchique. Ainsi, seuls 4,0 % des officiers et 21,6 % des sous-officiers ont moins de 30 ans. Plus d'un officier sur trois est âgé de 50 ans ou plus alors que, sur l'ensemble des effectifs de la gendarmerie, cette proportion est de 15,0 % (**Figure 2**).



Tous corps confondus, les femmes militaires de la gendarmerie sont plus jeunes que les hommes. Ainsi un tiers des hommes officiers de la gendarmerie ont moins de 45 ans contre 78 % pour les officiers féminins. La moitié des hommes sous-officiers ont moins de 40 ans, contre 70 % pour les sous-officiers féminins.

Près d'un militaire sur cinq de la gendarmerie est une femme (**Figure 3**). Le taux de féminisation varie selon le corps considéré : de 9 % chez les officiers de gendarmerie à 60 % chez les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif. Cette répartition reflète l'ouverture plus tardive des corps d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie aux femmes, à savoir 1983. Cette ouverture fut assortie d'un quota variant de 5,0 % à 7,5 %, jusqu'à sa suppression en 1998 au moment de la professionnalisation des Armées.

Figure 3 : Taux de féminisation par corps en 2019

Effectifs physiques au 31 décembre 2019

Corps	Effectifs hors Élèves			Elèves		
	Total	dont femmes	Taux de féminisation (%)	Total	dont femmes	Taux de féminisation (%)
Officiers						
OG	5 825	503	8,6%	227	50	22,0%
OCTA	566	285	50,4%	32	21	65,6%
Sous-Officiers						
SOG	69 787	10 134	14,5%	4 236	1 095	25,8%
CSTAGN	4 503	2 699	59,9%	225	159	70,7%
Volontaires	12 638	3 939	31,2%			
Ensemble	93 319	17 560	18,8%	4 720	1 325	28,1%

Champ : Militaires de la gendarmerie présents au 31 décembre 2019 hors réservistes.

Source : RAE-G 2019, OED.

UN SALAIRE NET MOYEN DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE DE 2 576 EUROS

En 2019, le salaire mensuel net moyen, hors mutuelle, des officiers de la gendarmerie est de 4 058 euros, celui des sous-officiers de la gendarmerie 2 448 euros (**Figure 4**). Ces rémunérations moyennes ne prennent pas en compte les réservistes qui sont, eux, rémunérés sur une base forfaitaire journalière. Les primes représentent respectivement 36,0 % et 38,6 % des salaires bruts pour la moitié des sous-officiers et des officiers.

Figure 4 : Rémunération mensuelle moyenne des militaires de la gendarmerie en 2019

Salaire en euros en EQTP

Corps	Effectifs physiques au 31/12/19	Salaire net hors cotisations mutuelle		Salaire indiciaire		Taux de primes médian dans le salaire brut (%)
		Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Officiers	6 579	4 058 €	3 828 €	3 033 €	2 948 €	38,6
Sous-Officiers	76 057	2 448 €	2 386 €	1 926 €	1 898 €	36,0
Ensemble	82 636	2 576 €	2 447 €	2 014 €	1 948 €	36,1

Champ : Militaires de la gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.

Source : RAE-G 2019, OED.

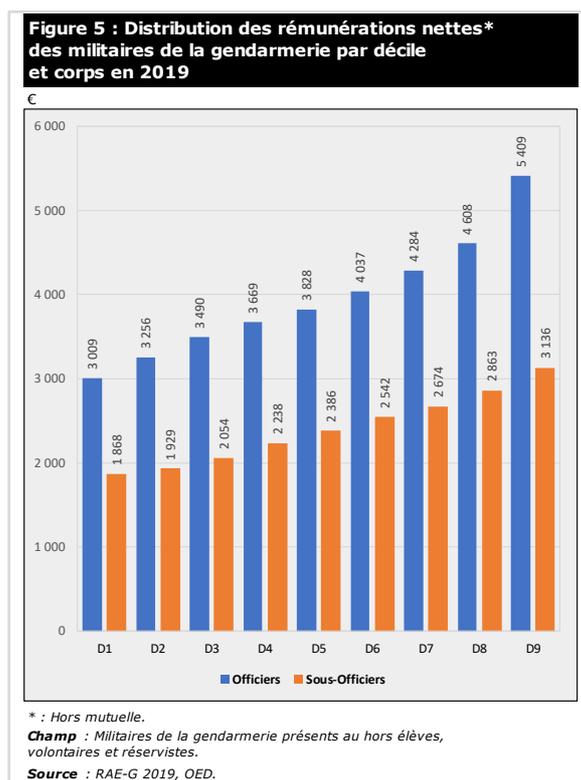
Focus sur les gendarmes adjoints volontaires

Les gendarmes adjoints volontaires (GAV) sont des agents contractuels recrutés, soit pour seconder les sous-officiers dans les missions de la gendarmerie dans le cas des GAV - agent de police judiciaire adjoint (APJA), soit pour apporter leurs compétences dans le cadre d'unités de soutien technique et administratif dans le cas des GAV - emploi particulier (EP).

Les volontaires de la gendarmerie sont particulièrement jeunes du fait des conditions de recrutement fixant un âge maximum à 26 ans. L'âge médian des volontaires en 2019 est ainsi de 22 ans. Les volontaires de la gendarmerie représentent près de 13 % des effectifs hors réservistes et sont deux fois plus nombreux que les officiers (**Figure 1**). Ils constituent ainsi une part non négligeable des militaires de la gendarmerie, alors que la part des volontaires dans les armées est seulement de 0,8 % au 31 décembre 2018⁽⁴⁾. La rémunération des GAV évolue en fonction des grades et oscille entre 812 € et 904 € nets par mois, auxquels se rajoutent les 224 € d'allocation mensuelle alimentaire non imposable. Les volontaires bénéficient également d'un hébergement gratuit et d'une réduction sur les transports SNCF à hauteur de 75 %.

(4) Année Statistique de la Défense - édition 2019, EcoDef Références, OED.

Le ratio du neuvième décile sur le premier décile (voir *Définitions*), indicateur de dispersion salariale, est de 1,8 pour les officiers et 1,7 pour les sous-officiers⁽⁵⁾ (**Figure 5**).



UN TAUX DE PRIMES DANS LE SALAIRE BRUT DE 36 % POUR LES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE

Le taux de primes dans le salaire brut est sensiblement le même pour les officiers et les sous-officiers. Il diffère entre les corps militaires de soutien et les corps d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie. Du fait des risques inhérents aux services, les OG et les SOG perçoivent l'indemnité de sujétion spéciale police (ISSP). Cette indemnité représente 17 % à 28 % du traitement brut selon le grade. Le taux de primes dans le salaire brut est ainsi plus bas de 7 points pour les gendarmes des corps militaires de soutien (**Figure 6**).

Figure 6 : Structure du salaire moyen des militaires de la gendarmerie en 2019

€, %

	Ensemble	Officiers	OG	OCTA	Sous-Officiers	SOG	CSTAGN
Salaire brut (a)*	3 241	5 067	5 132	4 409	3 083	3 105	2 744
Solde indiciaire	2 014	3 033	3 048	2 881	1 926	1 930	1 872
Complément de solde	47	102	102	98	42	42	46
Primes et indemnités	1 180	1 932	1 982	1 431	1 115	1 134	825
Taux de primes dans le salaire brut (%)	36,4	38,1	38,6	32,4	36,2	36,5	30,1
Cotisations hors mutuelle (b)	666	1 010	1 036	746	636	647	467
Salaire net = (a) -(b)	2 575	4 057	4 096	3 663	2 447	2 458	2 276

* Hors NBI.
Champ : Militaires de la gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.
Source : RAE-G 2019, OED.

(5) Le rapport interdécile D9/D1 est une mesure de l'éventail des rémunérations. L'éventail 2019 des rémunérations des officiers est plus resserré dans la gendarmerie, rapport de 1,8, que chez les militaires des Armées (2,7). Pour les sous-officiers, le rapport est de 1,7 dans la gendarmerie et de 2,1 chez les militaires des Armées. (EcoDef *Statistiques* n° 165, OED, novembre 2020). Autrement dit, dans la gendarmerie, les 10 % des officiers les mieux rémunérés gagnent 1,8 fois plus que les 10 % des officiers les moins bien rémunérés. Le rapport interdécile D9/D1 était de 2,41 au sein de la Fonction Publique d'État en 2018 (*Insee Première*, n° 1810, juillet 2020).

L'ANCIENNETÉ DES PERSONNELS FÉMININS : UN FACTEUR EXPLICATIF DES DISPARITÉS SALARIALES

Le salaire mensuel net moyen des femmes dans la gendarmerie est de 2 327 euros soit 300 euros de moins que les hommes. L'écart salarial entre hommes et femmes militaires de la gendarmerie est donc de 11,4 %. Il est très proche de l'écart de salaire net moyen constaté chez les militaires des Armées, à savoir 11,2 %⁽⁶⁾ (**Figure 7**). Il est à noter que cet écart est plus fort chez les officiers de la gendarmerie, puisqu'il est de 13 % contre 9,6 % chez les sous-officiers de la gendarmerie. Cet écart salarial hommes-femmes reste toutefois relativement modéré chez les officiers de la gendarmerie en comparaison aux Armées (21,4 %).

Figure 7 : Rémunérations des militaires de la gendarmerie par corps et sexe en 2019

Salaire en euros en EQTP

Corps	Salaire net moyen hors cotisations mutuelle			Salaire indiciaire moyen		Taux de primes dans le salaire brut (%)	
	Femmes	Hommes	Écart de salaires nets moyens Femmes / Hommes en 2019 (%)	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Officiers	3 589	4 124	-13,0	2 808	3 065	35,2	38,5
Sous-Officiers	2 249	2 489	-9,6	1 820	1 949	34,3	36,5
Ensemble	2 327	2 626	-11,4	1 878	2 042	34,4	36,8

Champ : Militaires de la gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.
Source : RAE-G 2019, OED.

L'écart de traitement indiciaire est, entre les hommes et les femmes, de 257 euros mensuels pour les officiers et 129 euros mensuels pour les sous-officiers. Le taux de primes dans le salaire brut des femmes militaires de la gendarmerie est de 34,4 %, soit 2,4 points de moins que chez les hommes.

Ces écarts de salaire s'expliquent principalement par une ancienneté militaire plus faible des femmes dans la gendarmerie. L'ancienneté médiane des officiers dans la gendarmerie est de 13 ans pour les femmes et de 26 ans pour les hommes (**Figure 8**). Chez les sous-officiers de la gendarmerie, l'ancienneté médiane est également de 13 ans pour les femmes. Elle est de 17 ans pour les hommes sous-officiers de la gendarmerie.

L'entrée plus tardive des femmes dans les corps des officiers et des sous-officiers de gendarmerie (OG et SOG) se traduit aussi par des grades moins élevés que leurs homologues masculins et un accès aux grades sommitaux moins fréquents. Ainsi l'entrée de la première femme dans les rangs des officiers généraux de la gendarmerie, au grade de général de brigade, est récente (juillet 2013). Un peu plus d'un quart des femmes sous-officiers appartiennent à la catégorie des sous-officiers supérieurs, contre 37,4 % des sous-officiers masculins (**Figure 9**).

(6) Voir LÉPINE F.-X., novembre 2020.

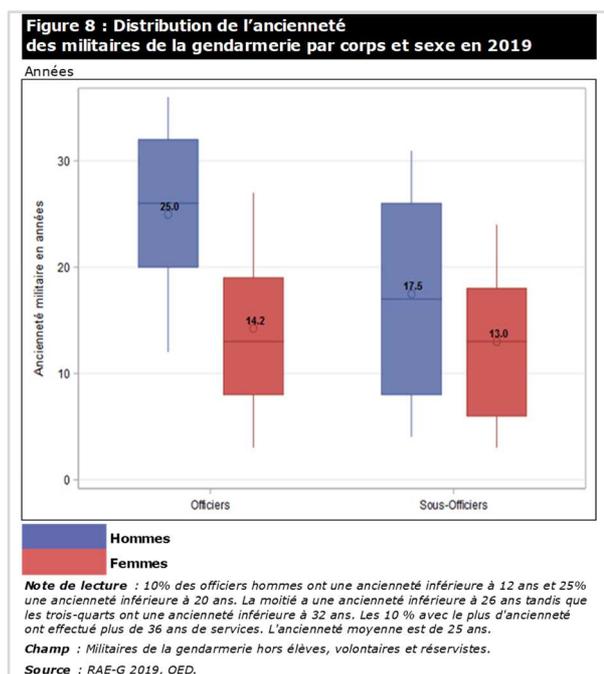


Figure 9 : Effectifs des militaires de la gendarmerie en 2019 par corps / grades et par sexe

Effectifs physiques au 31 décembre 2019

Corps / Grades	Effectifs		Part (%)	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Officiers généraux et supérieurs	2 366	280	42,2	35,5
Officiers subalternes	3 237	508	57,8	64,5
Officiers	5 603	788	100,0	100,0
Sous-officiers supérieurs	22 984	3331	37,4	26,0
Sous-officiers subalternes	38 473	9502	62,6	74,0
Sous-officiers	61 457	12833	100,0	100,0

Champ : Militaires de la gendarmerie présents au 31 décembre 2019 hors élèves, volontaires et réservistes.
Source : RAE-G 2019, OED.

MÉTHODOLOGIE

Les données de rémunération sont calculées sur un périmètre hors élèves, volontaires et réservistes sauf lorsque précisé autrement (**Figures 1 et 3**). Les effectifs sont arrêtés au 31 décembre 2019. Les données ont également été « *winsorisées* » à 0,1 %, ce qui signifie que les 0,1 % des rémunérations les plus faibles et les 0,1 % des rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

DÉFINITIONS

● **Volontaires** : les volontaires (gendarme adjoints volontaires, GAV) sont des agents contractuels recrutés soit pour seconder les sous-officiers dans les missions de la gendarmerie dans le cas des GAV agent de police judiciaire adjoint (APJA), soit pour apporter ses compétences dans le cadre d'unités de soutien technique et administratif dans le cas des GAV emploi particulier (EP).

● **Solde mensuelle nette** : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire. Les différences, moyennes ou médianes de rémunérations entre hommes et femmes sont calculées comme étant la différence de rémunération mensuelle nette des femmes, rapportée à la rémunération mensuelle nette des hommes.

● **Part des primes / part des prélèvements** : la part des primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part des prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la sécurité sociale).

● **Déciles / médiane** : le $x^{\text{ième}}$ quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux : x % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur, $100 - x$ % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10^{ème}, 20^{ème}, ..., 90^{ème} quantiles (9 au total). La médiane est le 5^{ème} décile ou le 50^{ème} quantile, il divise la population en deux parts égales.

● **Notions d'effectifs**

La notion d'effectif utilisée ici est celle d'effectifs physiques au 31 décembre de l'année, mesurés à partir de la source *Agorha Solde* (DGGN).

Cette notion diffère de celle figurant dans les documents budgétaires ou les bilans sociaux des ministères. Chaque année, conformément aux articles 7 et 9 de la LOLF, le Parlement fixe, par ministère, le plafond d'emplois des effectifs de l'Etat. Ce plafond représente la limite maximale de personnels pouvant être employés par chaque ministère au cours d'une année civile. L'unité de décompte, appelée « *Équivalent temps plein travaillé* » (ETPT), prend en considération la quotité de travail de l'agent ainsi que sa durée d'activité au cours de l'année. En plus du respect de ce plafond, les documents budgétaires présentés au Parlement (projets et rapports annuels de performance) prévoient la mise en œuvre de schémas d'emplois. Ces schémas d'emplois correspondent au solde des créations ou des suppressions d'emplois sur une année civile pour un ministère, une mission ou un programme donné. L'unité de décompte du schéma d'emplois est appelée « *Équivalent temps plein* » (ETP) et ne prend en considération que la quotité de travail.

En outre le périmètre de la source *Agorha Solde* couvre les programmes P152 et d'autres programmes, alors que seul le programme 152 figure dans les documents budgétaires ou dans le *MemoGend* de l'année.

UNE NOUVELLE SOURCE DE DONNÉES : AGORHA SOLDE

Le Recensement des Agents de l'État (RAE-Gendarmes) est alimenté pour cette année de référence 2019 par des données issues du système d'informations RH *Agorha*⁽⁷⁾ (Application de Gestion de l'Organisation et des Ressources Humaines) et de son module intégré de calcul de la solde. Avant 2019, le calcul de la solde était confié au ministère des Armées et nécessitait une double saisie des données RH dans les calculateurs PSIDI pour le personnel d'active et DIRES pour les réservistes.

Agorha étant géré par la gendarmerie, alors que PSIDI était géré par le ministère des Armées, l'internalisation de la solde et l'intégration de son module de calcul au SIRH permettent une meilleure réactivité entre la saisie des données et la prise en compte dans la solde.

(7) : Décret n° 2012-895 du 19 juillet 2012.

BIBLIOGRAPHIE

- LEPINE F.-X., « *La rémunération des militaires en 2019* », *EcoDef Statistiques* n° 165, OED, novembre 2020.
- CHAUMERON S., « *La rémunération des personnels militaires en 2018* », *EcoDef Statistiques*, n° 132, OED, juillet 2019.

A PARAÎTRE

Année Statistique de la Défense – édition 2020, EcoDef Références

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : EcoDef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga